

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

20 AVRIL 2005

PROPOSITION DE DÉCRET

TENDANT À L'INSERTION DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES DE L'HISTOIRE DE
LA TRAITE NÉGRIÈRE ET DE L'ESCLAVAGE
DÉPOSÉE PAR **M. CHARLES PETITJEAN.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
----------------	---

PROPOSITION DE DÉCRET TENDANT À L'INSERTION DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES DE L'HISTOIRE DE LA TRAITE NÉGRIÈRE ET DE L'ESCLAVAGE	4
--	---

DÉVELOPPEMENTS

La présente proposition vise à insérer dans les programmes scolaires, et notamment dans l'enseignement de l'histoire, l'étude de la traite négrière et de l'esclavage.

Il a semblé essentiel que les générations futures regardent l'histoire avec l'histoire.

L'analyse tant scientifique qu'historique de cette page qui sera proposée à nos jeunes concitoyens leur permettra de mieux s'enraciner dans « leur histoire » qui est aussi celle de l'humanité.

Il ne peut être accepté que le devoir de mémoire ne soit que simple œuvre d'histoire d'humaniste.

Il ne s'agira pas seulement d'expliquer un tel comportement par l'étude de l'expansion capitaliste, dont les plus grandes fortunes se sont bâties sur le commerce triangulaire. Il ne suffira pas de dénombrer les victimes parmi les Amérindiens, les Africains, les Asiatiques, de rappeler les razzias, le Code noir de Colbert.

Cet enseignement ne doit pas être celui de « l'inventaire », il doit permettre de nourrir la conscience civique et permettre que le débat ne soit pas clos sur cette page de notre histoire.

Cet enseignement ne doit pas non plus se limiter à expliquer la justification de l'esclavage par des principes de philosophie chrétienne.

Il devra rappeler aussi que certains ont eu le courage de s'y opposer, de résister, de se révolter.

Ce devra être non seulement l'enseignement de l'histoire de l'esclavage, ce qui a perduré pendant plus de 400 ans, mais aussi l'enseignement des insurrections qui l'ont combattu.

Que ceci invite les générations futures à travers l'étude de ce « crime de lèse-humanité » à regarder le passé, tout le passé, même s'il n'est pas celui que l'on voudrait voir.

C'est un devoir de mémoire, un devoir de justice, un devoir d'éducation afin que les générations futures disposent des armes idéologiques pour combattre la pratique de l'esclavage moderne.

PROPOSITION DE DÉCRET

TENDANT À L'INSERTION DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES DE L'HISTOIRE DE LA TRAITE NÉGRIÈRE
ET DE L'ESCLAVAGE

Article 1^{er}

La traite négrière et l'esclavage seront inscrits au programme d'enseignement scolaire, de recherche en histoire et en sciences humaines.

Art. 2

Le présent décret entrera en application à la première rentrée scolaire suivant la date de son adoption.

C. PETITJEAN